

Infirmiers : création d'un « Observatoire de la souffrance infirmière »



© 2019 Les Echos Publishing

Les violences ne sont pas les seules causes de pénibilité du métier d'infirmier. On note aussi la charge de travail, les horaires intenable, l'exposition aux produits toxiques et aux perturbateurs endocriniens, le manque de valorisation...

Pour mettre en lumière ces facteurs et accompagner les professionnels en souffrance dans leurs démarches, le Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI), Convergence Infirmière (syndicat libéral), le Syndicat National des Infirmiers et Infirmières Educateurs de Santé (Snies-Unsa Education) et le Syndicat national des infirmier(e) s conseiller(e) s de santé (SNICS-FSU) ont lancé un observatoire de la souffrance infirmière.

Accessible par internet, il propose aux infirmiers, quel que soit leur mode d'exercice, d'accéder à un formulaire pour déclarer et décrire leur souffrance. Huit personnes ont été formées pour répondre aux demandes, dont des syndicalistes qui ont une connaissance du droit du travail et pourront conseiller les infirmiers si besoin. Il permettra également un suivi statistique pour dénombrer les différentes facettes ou éléments constitutifs de mal-être au travail.

[Pour en savoir plus : souffrance-infirmiere.fr/](http://souffrance-infirmiere.fr/)

